

ANNEXE 1 – PROCESSUS DE NÉGOCIATION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN SURVEILLANCE

Grille de pourcentages applicables aux contrats de surveillance

TRANCHE	COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX	CATÉGORIES I et II	CATÉGORIE III
1 ^{re}	Jusqu'à 300 000 \$	15,0 %	10,0 %
2 ^e	De 300 000 \$ à 600 000 \$	45 000 \$ plus 9,0 % des 300 000 \$ restants	30 000 \$ plus 6,0 % des 300 000 \$ restants
3 ^e	De 600 000 \$ à 1 000 000 \$	72 000 \$ plus 9,5 % des 400 000 \$ restants	48 000 \$ plus 5,5 % des 400 000 \$ restants
4 ^e	De 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$	110 000 \$ plus 8,0 % des 1 000 000 \$ restants	70 000 \$ plus 5,0 % des 1 000 000 \$ restants
5 ^e	De 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$	200 000 \$ plus 8,3 % des 3 000 000 \$ restants	120 000 \$ plus 4,3 % des 3 000 000 \$ restants
6 ^e	De 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$	450 000 \$ plus 7,0 % des 5 000 000 \$ restants	255 000 \$ plus 3,0 % des 5 000 000 \$ restants
7 ^e	De 10 000 000 \$ et plus	800 000 \$ plus 8,0 % du montant additionnel	400 000 \$ plus 4,0 % du montant additionnel

Note : les montants excluent les taxes.

Catégorie I

- Axe développement : tous les contrats.
- Axe conservation:
 - Contrats de reconstruction d'une structure et des approches dont le coût principal est la structure;
 - Contrats de reconstruction d'une route complètement dans un nouveau tracé;
 - Contrats de reconstruction complète d'une chaussée en béton.

Catégorie II

- Axe amélioration :
 - Contrats de terrassement, gravelage et pavage (BC + BB) qui requièrent de l'arpentage (implantation des ouvrages, vérifications, sectionnement, calculs de quantités, etc.).
- Axe conservation des structures :
 - Contrats de réparation de structures qui requièrent une surveillance constante (délimitation des réparations, démolition, etc.).
- Axe conservation des chaussées :
 - Contrats de réparation de chaussées de béton qui requièrent une surveillance constante (délimitation des réparations, démolition, etc.) et où un impact important sur la circulation est à prévoir.

Catégorie III

- Axe amélioration :
 - Contrats de supersignalisation;
 - Contrats d'éclairage;
 - Contrats de feux de circulation;
 - Contrats de drainage (réfection de ponceaux par insertion);
 - Glissières de sécurité.
- Axe conservation des chaussées ou amélioration :
 - Contrats qui ne requièrent pas ou très peu d'arpentage et peu de personnel :
 - Planage, couche d'usure;
 - Scarification à froid + couche d'usure;
 - Décohésionnement, rechargement, couche d'usure.

2013-05-23